

Compte rendu semestriel pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Le premier semestre 2024 a été marqué par l'absence d'activité dans le domaine de la fourniture électrique, par la mise en place d'un accord de financement avec GFCO permettant de garantir les besoins de la société pour les prochaines années et par la filialisation des activités « SMART » dans la filiale à 100% E-BEGA.

Chiffres-clés du 1^{er} semestres 2024

m€	30 juin 2024	31 décembre 2023	30 juin 2023
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	0,1	0,4	0,1
Marge brute ⁽²⁾	0,3	0,2	0,1
EBITDA ⁽³⁾	-0,3	-1,3	-0,5
Résultat d'exploitation	-0,3	-1,5	-0,7
Résultat net	-0,5	-2,9	-1,6

(1) *Ventes d'énergie (MWh consommés + abonnements + certificats de capacité + GO) + refacturation du coût de l'acheminement*

(2) *Marge brute = ventes d'énergie (MWh consommés + abonnements + certificats de capacité + GO) + refacturations du coût de l'acheminement – approvisionnements – coût de l'acheminement*

(3) *Résultat d'exploitation + Dépréciations + Amortissement*

D'un point de vue **bilantielle** :

- La trésorerie (disponibilités et VMP) au 30 juin 2024 s'élève à 529 K€.
- Au cours du 1^{er} semestre, la Société a souscrit un financement obligataire portant sur un montant nominal maximum de 4 M€ sous la forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions. Deux tranches de 200 K€ ont été émises au cours du 1^{er} semestre dont 110 K€ ont été convertis en actions au 30 juin 2024.

Sur le **plan juridique**, la situation reste complexe comme l'atteste :

- D'une part, la récente décision du Conseil d'Etat qui a rejeté la demande du Groupe visant à annuler deux délibérations de la Commission de régulation de l'énergie tout en « suggérant » à E-PANGO d'engager une procédure d'indemnisation à l'encontre de cette même autorité administrative et,
- D'autre part, le sursis à statuer prononcé par le Tribunal de commerce de Paris en attendant la décision de la Cour d'Appel de Paris quant au refus de l'Autorité de la Concurrence d'instruire la plainte d'E-PANGO à l'encontre de RTE, ENEDIS et EDF.

Sur le **plan commercial**, le secteur électrique français reste dominé par une grande incertitude sur la pérennité d'un mode de fonctionnement compatible avec le cadre européen, compte tenu de la position dominante d'EDF dans la production non intermittente (nucléaire et barrages principalement),



de l'absence de décisions quant à l'après ARENH (post 2025), de l'absence de décisions quant au renouvellement des concessions hydrauliques malgré les mises en demeure de la Commission Européenne, de la non publication de la loi énergie-climat qui aurait du être publiée avant le 1er juillet 2023, etc.

Sur la **situation énergétique**, après l'envolée des prix de l'électricité en 2022, dû pour la France à la détérioration des performances nucléaires, l'amélioration de la production à faible cout marginal (remontée progressive de la production nucléaire, ressource hydraulique en nette hausse, accroissement sensible de la capacité éolienne et photovoltaïque) conjuguée à une demande faible a conduit à des prix spots en très forte baisse et découplée des prix forwards.

Cette amélioration est atténuée par la hausse concomitante des coûts de l'acheminement et des taxes.

Dans un tel contexte incertain, et du fait que les pouvoirs publics malgré les décisions juridiques favorables n'ont toujours pas levé la suspension de l'autorisation de fourniture d'électricité, E-PANGO se focalise sur les activités SMART à savoir l'optimisation en aval du compteur.

La croissance de la production intermittente à coût marginal nul ouvre le champ de nouvelles optimisations au niveau du client, surtout si ce dernier est équipé de moyen de production et/ou de stockage. La filiale E-BEGA, détenue à 100% par E-PANGO, est le vecteur de cet axe de développement.

Un premier contrat a été signé pour valoriser les développements effectués dans le domaine de la gestion des flux de données visant à la production automatique de factures fiables pour le compte d'un fournisseur électrique.

Une première expérimentation d'optimisation a démarré en conditions réelles (batterie, production photovoltaïque, groupe électrogène).